



## Entretien licenciement pour faute

Par vmc, le 19/10/2008 à 21:33

Bonjour, je suis cadre commercial depuis + de 2 ans dans une société sous la convention du commerce de gros .

le 1 oct 2008 j'ai reçu une convocation à une entretien pour licenciement pour faute le 15 Oct 2008.

A cette entretien il m'a été reproché d'avoir fait des fausses note de frais .

bien entendu c'est note ne sont pas des faux et on été payées par carte bancaire donc débitée sur mon compte .

je ne sais pas quoi faire , mon employeur ne veut pas regarder mes relevé de compte et me demande de démissionner ou il me poursuit au penal !!!! combien de temps l'employeur peut t'il contester les notes de frais remboursées???

le 22 septembre 2008 mon employeur a passé une annonce d'emploi pour mon poste, alors que ma lettre de convocation à l'entretien pour licenciement m'a été envoyée le 1 octobre ( 9 jours apres) .

dans mon contrat il est indiqué des primes trimestriel de 2000€ , c'est primes mon été versées 6 trimestres puis plus rien depuis le debut de mon contrat , aucun objectif ne m'a été envoyer ( email ou courrier) , que dois je faire , l'employeur n'est il pas tenu de payer les primes si elle son contractuelle ou payer plusieurs fois de suite et du meme montant ?

je suis dans l'attente de la lettre de licenciement .

Merci de votre aide .